



SAINT-CALIXTE

Grandir
Coeur
Collines

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 748-2024

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe, que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 12 février 2024, le règlement n° 748-2024 modifiant le règlement 577-2012 sur l'utilisation de l'eau potable sur le réseau d'aqueduc.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 27^e JOUR DE FÉVRIER 2024.

LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE